



TVA 5.50% dans le batiment

Par **patdoudoune**, le 27/11/2012 à 08:23

Dans le secteur du batiment, est-il possible d'appliquer une TVA à 5.50% sur des devis fait aujourd'hui?

Nous avons un marché de travaux signé en 2009 qui n'est pas terminé à ce jour et le maître d'ouvrage nous demande des travaux supplémentaires à facturer avec un taux de TVA à 5.50% pour suivre le marché d'origine. Je ne pense pas que l'on puisse faire de nouveau devis avec une TVA à 5.50%. Le maître d'ouvrage me répond qu'il a signé une convention avec la trésorerie qui effectue les règlements afin de toujours bénéficier de la TVA à 5.50%!. Merci de votre réponse.

Par **chaber**, le 27/11/2012 à 08:33

bonjour

normalement le taux à retenir est celui de la date de facturation, soit 7% actuellement